

---

<b>Présences :</b>	Marjolaine Beaudry Béatrice Bourgeois Patrick Brûlé David Cousineau, président Mathieu Dufresne Jonathan Fontaine Stéphanie Gilbert Pierre Heynemand (virtuel) Odile Lamarche Éric Ouimet, vice-président Marie-Lou Racine Jonathan Tremblay Stéphany Trudeau
<b>Absence :</b>	Pascale Lapointe-Manseau
<b>Directrice générale :</b>	Nancy Lapointe
<b>Secrétaire générale :</b>	Marie-Élène Laperrière
<b>Invitée :</b>	Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

## 2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le jeudi 25 novembre 2021 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a également été donné dans le même délai.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2021-11-30-032

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour comme il a été déposé.

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.1. **Nomination d'une direction générale adjointe – amélioration continue**

*Lors de la séance extraordinaire du 7 septembre dernier, le conseil d'administration a entériné le processus d'embauche d'une nouvelle direction générale adjointe (CA 2021-09-07-015). Ce processus est une recommandation du comité des ressources humaines.*

*La nouvelle direction générale adjointe a pour mandat de développer et de déployer une culture d'amélioration continue, dans le but d'atteindre les orientations et les objectifs énoncés dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de service scolaire des Samares (CSSS).*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** les résolutions CA 2021-06-21-070 et CA 2021-09-07-015 qui entérinaient l'ajout d'une direction générale adjointe et le processus d'embauche;

**CONSIDÉRANT** la formation d'un comité de sélection qui coordonne le processus de recrutement et de sélection pour pourvoir le poste de direction générale adjointe – amélioration continue;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection, qui est composé du président du conseil d'administration, du vice-président du conseil d'administration, du président du comité des ressources humaines, de la présidente du comité de vérification, de la Direction générale et accompagné par la firme Brisson Legris;

**CA 2021-11-30-033**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Claudie Simard à titre de direction générale adjointe – amélioration continue du Centre de services scolaire des Samares;

**QUE** la Direction générale soit autorisée à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Samares le contrat relatif à cet engagement.

## 5. RESSOURCES MATÉRIELLES

### 5.1. **Dépôt d'un projet d'implantation d'un terrain synthétique à l'école secondaire Thérèse-Martin au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur**

*La Ville de Joliette a approché le Centre de services scolaire des Samares pour le dépôt d'un projet d'implantation d'un terrain synthétique extérieur sur le terrain de l'école secondaire Thérèse-Martin au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.*

*Ce programme vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, à soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître leur accès pour la population.*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Centre de services scolaire des Samares (ci-après nommé : « CSSS ») d'optimiser les plateaux sportifs extérieurs de l'école secondaire Thérèse-Martin pour la promotion de saine habitude de vie auprès de ses élèves;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de Joliette d'améliorer son offre d'activités sportives de qualité auprès des citoyens de sa communauté;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'implanter un terrain synthétique à l'intérieur de la piste d'athlétisme actuelle sur le terrain de l'école secondaire Thérèse-Martin;

**CONSIDÉRANT** que les coûts du projet d'implantation du terrain synthétique et de réfection de la piste d'athlétisme pourront être partiellement assumés par la subvention du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de service est à intervenir entre la Ville de Joliette et le CSSS;

**CA 2021-11-30-034**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Heynemand et résolu unanimement :

**QUE** le CSSS autorise le dépôt du projet d'implantation d'un terrain synthétique et de réfection de la piste d'athlétisme au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

**QUE** soit confirmé l'engagement du CSSS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministère;

**QUE** la réalisation du projet est conditionnelle à la signature d'une entente de service entre le CSSS et la Ville de Joliette avant la fin février 2022 qui inclut minimalement les éléments suivants :

- l'engagement de la Ville de Joliette à assumer l'entièreté des coûts du projet du terrain synthétique (incluant les taxes applicables) qui est non financé par la subvention, dont, notamment, les honoraires professionnels, la construction, les estrades, les clôtures, etc., et ce, incluant toute modification ou dépassement de coûts estimés,
- l'utilisation de l'infrastructure à parts égales entre le CSSS et la Ville de Joliette selon les horaires à convenir,
- le partage des coûts d'exploitation et d'entretien annuels (incluant les taxes applicables) à parts égales entre le CSSS et la Ville de Joliette;

**QUE** le CSSS désigne la Direction générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 55.

---

**David Cousineau**  
Président

---

**Marie-Élène Laperrière**  
Secrétaire générale